

REPUBLICQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

**MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DU PLAN**

Unité de Politique Economique

**SEMINAIRE SUR LA STRATEGIE D'ASSISTANCE DU GROUPE DE LA BAD
AU SENEGAL**
14 et 15 Décembre 1998

LES BASES D' UN DEVELOPPEMENT DURABLE AU SENEGAL¹

**Préparée par Racine KANE
UPE/MEFP**

¹ Cette communication s'inspire largement du 9^{ème} Plan d'Orientation pour le Développement Economique et Social 1996-2001 et des travaux de l'UPE, notamment ceux réalisés par Aliou FAYE, expert à l'UPE.

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION	3
II. LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVE.....	3
III. LE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES	11
IV. LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE.....	14
V. GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT.....	16

I. INTRODUCTION

Le développement durable est un objectif multidimensionnel et suppose la mise en œuvre de politiques globales. Il est durable si les indicateurs de développement restent favorables et si les perspectives d'évolution augurent pour les générations futures des possibilités au moins égales à celles des générations actuelles.

Au Sénégal, les préoccupations relatives à la mise en place des bases d'un développement durable s'inspirent, à travers le IX^{ème} Plan, d'une démarche pragmatique pour concilier les objectifs d'efficacité économique et sociale, d'équité et de stabilité pour faire face à l'enjeu du moyen terme qui est d'obtenir un taux de croissance élevé tout en préservant les capacités de développement. Le but est d'élever la compétitivité globale de l'économie nationale et de parvenir à un développement humain durable.

Les orientations stratégiques retenues, thème de la première commission, affichent clairement les règles du jeu pour atteindre ce but. Les lignes d'actions, limitées à ce qu'il paraît réaliste de mettre en œuvre sur la durée du plan, visent à améliorer la compétitivité globale de l'économie nationale. Elles sont conçues pour fournir les bases économiques et financières pour appuyer le développement humain durable et renforcer les capacités de développement en général.

A travers cette note d'introduction, j'aimerais insister sur les enjeux et défis du développement durable au Sénégal, qui au demeurant à quelques différences près, sont communs à l'ensemble des pays en voie de développement au sud du Sahara. Il s'agit notamment de la promotion du secteur privé, de la valorisation des ressources humaines, de la lutte contre la pauvreté, et enfin de la protection de l'environnement.

II. LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVE

Le développement du secteur privé constitue une préoccupation de plus en plus importante dans le cadre des stratégies mises en œuvre au Sénégal. Compte tenu du paradigme naissant du développement reposant, d'une part, sur l'économie de marché, et d'autre part, sur la démocratie, il est de plus en plus reconnu que la création de richesse devra reposer sur la promotion du secteur privé notamment à travers l'accroissement des investissements directs et des exportations.

Après l'indépendance, le Sénégal s'est lancé dans des politiques de dépenses publiques trop volontaristes, investissant ainsi dans l'ensemble de la sphère économique. Compte tenu du faible développement du secteur privé, les investissements ont pour l'essentiel été le fait de l'Etat. L'allocation et la répartition des investissements visait à satisfaire les multiples besoins essentiels des populations. L'Etat a initié la création de nouvelles unités industrielles et a mis en place un secteur public et parapublic tentaculaire.

Dans le monde rural, son intervention se traduisait par la mise en place de sociétés d'encadrement dont les missions étaient de soutenir la production agricole par la mise à disposition d'intrants, de crédits de campagne aux paysans; des actions étaient envisagées également au niveau du contrôle des prix agricoles. La diversification et la transformation des produits agricoles n'ont pas été couronnées de succès, l'essentiel de la production agricole découlant de quelques cultures de rente. L'agriculture était considérée comme un secteur

fournisseur de matières premières destinées à l'exportation et une source importante de recettes budgétaires.

Dans le secteur industriel, la politique d'import substitution a été largement appliquée. La mise en oeuvre de cette politique s'est accompagnée d'une protection de l'appareil industriel par l'octroi de monopoles et la mise en oeuvre de barrières douanières. Ce comportement obéissait à un double objectif :

- la nécessité de diminuer la dépendance des pays africains, en terme de production de biens manufacturiers, vis à vis du reste du monde;
- la foi en une croissance rapide grâce à l'industrialisation.

Ces options de l'Etat se traduisaient par l'élaboration de plans de développement à horizon fixe, prenant peu en compte les implications du long terme. Les objectifs de croissance assignés à ces plans de développement se fondaient sur l'apport de projets insuffisamment évalués et peu corrélés avec les objectifs du moyen et long terme.

A partir des années 80, la baisse des cours des matières premières conjuguée aux mauvaises performances des économies africaines et aux facteurs défavorables de l'environnement international ont entraîné un retournement des tendances, de sorte que le Sénégal a connu des taux de croissance très faibles. La quasi totalité du secteur moderne éprouvait des difficultés qui découlaient en grande partie des mauvaises performances enregistrées dans la mise en oeuvre de la politique d'import substitution et de l'existence d'un cadre macro-économique inapproprié.

Afin de faire face à ces multiples défis, le Sénégal a mis en oeuvre, avec l'aide des institutions de Bretton Woods, des politiques dites d'ajustement. Ces politiques avaient pour objectif de réduire dans un premier temps l'expansion de la demande intérieure par la réduction du déficit des finances publiques, de mettre en oeuvre des politiques de stimulation de l'offre de production afin d'accroître significativement la production en créant ainsi les conditions nécessaires d'attirer l'investissement.

Victime d'une sous utilisation des capacités de production, d'une faiblesse des investissements de renouvellement ainsi que d'une protection excessive, le secteur industriel a été dans l'incapacité de s'adapter aux mutations du marché international. Le lancement de la Nouvelle Politique Industrielle en 1986 a certes amélioré l'environnement technique et administratif² du secteur. Mais la non application des mesures relatives à la baisse des coûts des facteurs en raison des contraintes budgétaires de l'Etat avait entraîné une perte de compétitivité ayant provoqué la disparition d'un certain nombre d'entreprises.

A la veille de la dévaluation, le secteur subissait une baisse d'ensemble de ces activités, du fait des principaux goulots d'étranglement suivants :

- d'une vétusté de l'appareil de production ;
- d'une faiblesse des liaisons inter industrielles ;
- d'une sous utilisation des capacités installées ;
- de la rareté des investissements de renouvellement et d'extension ;
- d'un niveau élevé des coûts des facteurs techniques de production ;

² code des investissements, contrôle des prix, suppression des restrictions quantitatives....

- d'une faiblesse et d'une non diversification des exportations manufacturières ;
- d'une rigidité à la baisse des importations ;
- d'une production à faible valeur ajoutée ;
- d'une étroitesse du marché intérieur.

L'ajustement global qui a été opérée à travers la dévaluation, en janvier 1994, vise à restaurer la compétitivité de l'économie sénégalaise, pour lui donner les bases d'une croissance durable. Cet objectif n'est guère nouveau, mais sa poursuite s'était faite jusqu'alors au travers de mesures internes dont les différents agencements ont donné naissance à partir de 1980 à divers programmes parmi lesquels on notera particulièrement le PREF (1980-1984), le PAML (1985-1992) et le plan d'urgence (Août 1993).

Le PAML a été la cadre d'adoption et de mise en oeuvre de profondes mesures internes dont les résultats n'ont cependant pas été la hauteur des attentes, et le Plan d'Urgence n'a pas été mené à son terme - même s'il a aidé et a continué d'inspirer la gestion post-dévaluation. Le taux de croissance moyen du PIB entre la fin des années 1970 et 1993 s'est révélé insuffisant pour améliorer de façon significative le niveau de vie d'une population qui croit à un rythme plus élevé. Malgré les progrès enregistrés, la situation des finances publiques était restée précaire et continuait d'être trop pesante pour le reste de l'économie. De même, le profil de la balance des paiements était demeuré fortement préoccupant, de sorte que, malgré un faible niveau d'inflation, l'instabilité était encore une des caractéristiques dominantes du cadre macro-économique. Ainsi, l'économie sénégalaise continuait de se languir dans une morosité entrecoupée de courtes et relatives embellies, pendant que la mondialisation de l'économie faisait de la concurrence internationale une donnée de plus en plus incontournable

C'est donc pour marquer une nette rupture par rapport à toutes ces tendances négatives que la dévaluation a été décidée. Si le changement de parité permet à l'appareil de production de retrouver de façon instantanée une compétitivité qui n'aurait pu être atteinte autrement que par un long processus, cette dernière doit être préservée, par le biais d'une gestion rigoureuse de la période post-dévaluation. A cet effet, il importe de maîtriser l'inflation. Mieux, face au réajustement inévitable des prix, il s'agit d'accompagner la dévaluation par des mesures d'ordre économique comme social.

En ce qui concerne l'appareil de production, l'enjeu consiste à produire plus, pour exporter plus et pour occuper la part du marché national que les importations sont supposées perdre sous l'effet de substitution. Pour rendre effectif un tel schéma, l'Etat a entrepris la mise en oeuvre de plusieurs orientations dont les principaux axes sont contenues dans le PASA, le PASCO et le Projet d'Appui au Secteur Privé. Il s'agit en particulier :

- de promouvoir les exportations et d'encourager l'initiative privée, par des mesures fiscales ou institutionnelles, mais également par le développement des infrastructures;
- de conforter la compétitivité de l'économie, à travers l'approfondissement de la politique de libéralisation, la promotion de la concurrence et de l'initiative privée;
- de mettre en place un système apte à prendre en charge les besoins des entreprises en termes d'appui, mais également à assurer la communication et la concertation qui sont nécessaires à la réussite des réformes initiées.

C'est dans ce contexte, et à la lumière des orientations ci-dessus, qu'il convient d'apprécier les mesures retenues.

Afin d'avancer plus rapidement vers la mise en place effective d'une stratégie de modernisation et de développement de l'économie, l'Etat, après concertation avec ses partenaires intérieurs et extérieurs, a fait un certain nombre d'options stratégiques articulées autour de l'accroissement de la compétitivité et du développement humain durable. La promotion du secteur privé occupe une place centrale dans ce dispositif. Le moteur de la croissance économique est désormais dévolu à l'investissement privé et à la promotion des exportations.

Cette option nécessite au préalable un environnement macroéconomique et institutionnel stable, cohérent et suffisamment incitatif, des actions et des investissements publics davantage orientés vers le développement des ressources humaines, la poursuite de la politique de privatisation et de désengagement de l'Etat ainsi que le renforcement des capacités techniques et de gestion du secteur privé, le développement du système d'informations économiques et commerciales et enfin l'établissement d'un pacte social et d'un cadre souple du dialogue dans l'entreprise fondés sur les règles de la concertation tripartite.

Le maintien des grands équilibres macroéconomiques en particulier sur la base de finances publiques saines ainsi que de la maîtrise de l'endettement public et de l'inflation constitue une contrainte que s'impose le Gouvernement du Sénégal pour la préservation et l'amélioration de la compétitivité de l'économie.

A la faveur de l'ajustement interne initié au cours des années 80, mais surtout depuis le Plan d'Urgence d'Août 1993, des politiques rigoureuses sont aujourd'hui en application dans les domaines du budget de l'Etat, de la monnaie et du crédit, de la gestion de la dette à des fins de stabilisation macroéconomique.

L'entrée en vigueur le 1er Août 1994 du Traité de l'UEMOA apporte à l'Union monétaire le prolongement qui lui était devenu nécessaire dans les nouvelles conditions économiques et sociales qui caractérisent l'environnement international. L'UEMOA est un marché de près de 60 millions de consommateurs dont la matérialisation constitue une source de gains de compétitivité supplémentaires à travers l'intensification de la concurrence à laquelle les entreprises locales sont soumises mais aussi par les économies d'échelle et les réductions de coûts de production qu'elles pourront réaliser.

Dans le cadre de la promotion du secteur privé, un certain nombre d'instances ont été mises en place afin de structurer la concertation et l'élaboration de bases consensuelles à la définition des orientations stratégiques de la politique de développement dans son ensemble et à la coordination des programmes d'action du Gouvernement et du secteur privé. Il s'agit du Groupe de Réflexion pour la Compétitivité et la Croissance (GRCC) et du Comité tripartite de gestion de la dévaluation. Dans le cadre du GRCC les experts de l'Administration et du secteur privé réfléchissent ensemble, de manière continue, sur les sources d'entraves à la compétitivité des entreprises et font des propositions à l'attention du Gouvernement pour la suppression de ces entraves. Quant au Comité tripartite de gestion de la dévaluation, il est composé des ministres responsables des secteurs directement concernés par les effets de la dévaluation et des responsables des syndicats patronaux et de travailleurs. Il a joué un rôle important dans le suivi des prix et de l'approvisionnement régulier des marchés après la

déévaluation de Janvier 1994. Au plan de l'identification et de la mise en oeuvre des réformes structurelles, l'intervention du Comité est complémentaire à celle du GRCC, le premier participant à l'évaluation et à la validation des propositions faites par le deuxième.

En dehors de ces deux instances, les Hautes Autorités du Gouvernement et les administrations spécialisées rencontrent périodiquement les représentants du secteur privé.

La mise en place de ces instances s'appuie en fait sur une tradition ancienne au Sénégal, qui magnifie le dialogue social comme moyen de dépassement des conflits. Cette concertation est appelée à déboucher sur l'établissement d'un pacte véritable de paix et de stabilité devant servir de moule fécondant à un partenariat solide pour la construction d'une économie dynamique et prospère.

Le maintien du cap des réformes nécessaires à la promotion des exportations est facilité par la réduction des coûts et de la simplification des procédures. En plus, le système d'incitation à l'exportation a été rationalisé dans le cadre d'un nouveau statut de l'entreprise franche d'exportation, en vue de réduire encore davantage les contrôles douaniers associés à l'administration du régime de zone ou d'entreprise franche.

Le régime du drawback et les régimes douaniers suspensifs tels que l'admission temporaire et l'entrepôt industriel ont aussi fait l'objet de mesures visant à renforcer l'efficacité de leur gestion par l'administration des douanes.

Par ailleurs, les administrations fiscales et douanières développent depuis quelques années une politique de communication, d'information et de concertation en vue de bâtir avec les opérateurs économiques des relations de partenariat en appui à l'allègement des contrôles.

A travers la mise en place du Trade-point de Dakar, l'option est également prise pour créer les conditions d'une circulation fluide des informations sur le commerce extérieur et les opérateurs privés et les administrations concernées (Direction du Commerce extérieur, Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture, CICES, Direction Générale des Douanes).

Dans le cadre de l'allègement des procédures, l'Etat a supprimé les autorisations préalables à l'exportation qui étaient encore en vigueur sauf pour l'arachide d'huilerie et les pierres précieuses. Ont été aussi adoptés les documents normalisés du commerce extérieur élaborés par le Comité SENPRO de simplification des procédures du commerce extérieur (créé en 1982), en collaboration avec les opérateurs économiques.

La promotion des investissements pour l'accélération de la croissance

A partir de 1994, les coûts de constitution des sociétés ont été réduits, notamment pour les PME/PMI. A aussi été réduite la liste des professions dont l'exercice est soumis à autorisation préalable. Une loi a également été adoptée dans le but d'autoriser l'Etat à céder les terrains à usage industriel. La réévaluation des bilans après le changement de parité a été autorisée.

En ce qui concerne la réduction des barrières à la sortie, il y a lieu de rappeler le vote en 1994, d'une loi autorisant le licenciement pour motif économique et la mise en place d'un Comité de Réforme juridique (CRJ) chargé de la gestion concertée du processus de

modernisation du droit. La réforme juridique va améliorer l'environnement juridique et renforcer la sécurité de l'entreprise.

L'objectif d'assouplissement du fonctionnement du marché du travail a également conduit à la suppression du monopole du Bureau de la main-d'oeuvre portuaire.

D'autres décisions ont été prises allant dans le sens d'une réduction des barrières à l'investissement privé. La levée des autorisations préalables à l'importation et la renégociation des conventions spéciales ont consacré la suppression des monopoles de droit.

Ces initiatives viennent en appui aux avantages prévus dans le Code des Investissements et le Code général des Impôts au profit des investisseurs.

Le Code des Investissements offre une exonération des droits d'importation et des impôts indirects locaux sur les biens d'équipement nécessaires à la réalisation des programmes d'investissements approuvés. Il est géré par un Guichet unique regroupant des représentants de toutes les structures de l'Administration concernées par l'instruction d'un dossier de demande d'agrément. Dans la pratique, le délai de réponse du Guichet unique est très court, au maximum 10 jours.

Il existe également une loi sur les domaines industriels qui prévoit des exonérations d'impôt sur l'achat des biens d'équipement et des facilités d'accès à des locaux industriels, pour les petites et moyennes entreprises.

Enfin, le Code général des Impôts autorise l'amortissement accéléré, le report des pertes sur trois exercices et prévoit un crédit d'impôt pour investissement qui permet de réduire l'impôt sur les sociétés de 50% des dépenses d'équipement.

Les investisseurs étrangers ont accès à tous les secteurs d'activités.

Pour la réduction des coûts à l'exportation, les mesures suivantes ont aussi été prises à partir de 1994 :

- le prélèvement effectué au bénéfice du Conseil des Chargeurs ne porte plus sur les importations d'intrants entrant dans la fabrication de produits destinés à l'exportation ;
- l'importation d'emballages par les exportateurs peut désormais se faire en régime douanier suspensif ;
- l'Etat a confirmé la suspension des droits de sortie prévus par la loi qui était en vigueur.

En ce qui concerne la réduction des barrières à la sortie, il y a lieu de rappeler le vote en 1994, d'une loi autorisant le licenciement pour motif économique et la mise en place d'un Comité de Réforme juridique (CRJ) chargé de la gestion concertée du processus de modernisation du droit. La réforme juridique va améliorer l'environnement juridique et renforcer la sécurité de l'entreprise.

L'objectif d'assouplissement du fonctionnement du marché du travail a également conduit à la suppression du monopole du Bureau de la main-d'oeuvre portuaire.

D'autres décisions ont été prises allant dans le sens d'une réduction des barrières à l'investissement privé. La levée des autorisations préalables à l'importation et la renégociation des conventions spéciales ont consacré la suppression des monopoles de droit.

Ces initiatives viennent en appui aux avantages prévus dans le Code des Investissements et le Code général des Impôts au profit des investisseurs.

Le Code des Investissements offre une exonération des droits d'importation et des impôts indirects locaux sur les biens d'équipement nécessaires à la réalisation des programmes d'investissements approuvés. Il est géré par un Guichet unique regroupant des représentants de toutes les structures de l'Administration concernées par l'instruction d'un dossier de demande d'agrément. Dans la pratique, le délai de réponse du Guichet unique est très court, au maximum 10 jours.

Il existe également une loi sur les domaines industriels qui prévoit des exonérations d'impôt sur l'achat des biens d'équipement et des facilités d'accès à des locaux industriels, pour les petites et moyennes entreprises.

Enfin, le Code général des Impôts autorise l'amortissement accéléré, le report des pertes sur trois exercices et prévoit un crédit d'impôt pour investissement qui permet de réduire l'impôt sur les sociétés de 50% des dépenses d'équipement. Les investisseurs étrangers ont accès à tous les secteurs d'activités.

Il est visé dans le cadre du secteur bancaire des services de standard international et des infrastructures de qualité.

Concernant les facteurs techniques de production, des réformes institutionnelles ont été mises en œuvre.

Dans le secteur de l'eau, on a procédé à la scission de la Société nationale en trois entités: une société de patrimoine qui est publique, une société d'exploitation qui est privée et un office national de l'assainissement.

Dans le secteur de l'énergie, la Société nationale a été autorisée à s'approvisionner en fuel sur le marché international et une étude a été initiée en vue d'une restructuration du secteur et la réduction des coûts de l'énergie.

Dakar se positionne depuis quelques années pour jouer un rôle de centre international de services, au niveau sous-régional dans le domaine de l'éducation et de la santé, mais aussi avec des visées internationales dans les autres services professionnels.

Par ailleurs, le gouvernement a initié une politique de grands travaux d'infrastructures. Le Gouvernement a ainsi identifié un certain nombre de projets de grands travaux. Il s'agit notamment:

- du projet de développement de la rive gauche du Fleuve Sénégal (PDRG) en vue de développer l'agriculture irriguée et réduire la dépendance de l'économie vis-à-vis de la pluviométrie;

- du projet de revitalisation des vallées fossiles en vue de redynamiser les activités économiques autour des vallées mortes à l'intérieur du pays;
- du projet de Canal du Cayor qui offre une solution durable au problème de l'approvisionnement en eau potable de l'agglomération de Dakar et permet de relancer les activités agricoles dans les zones traversées par le canal;
- du projet de Ceinture verte qui entre dans le cadre de la lutte contre la désertification.

Une politique de développement des secteurs économiques

A travers la promotion de l'investissement privé, le renforcement de l'efficacité des dépenses publiques et une meilleure gestion des ressources naturelles, le Gouvernement poursuit des objectifs globaux de croissance soutenue, de sécurité alimentaire et d'accroissement des revenus en milieu rural et urbain.

Ces options sous-tendent la politique de développement et de diversification des activités agricoles auxquelles s'adonnent encore la majorité de la population.

La politique de développement agricole s'appuie en particulier sur :

- le renforcement de la recherche agricole;
- la mise en place d'un système d'incitations appropriées afin de promouvoir l'investissement privé, notamment par l'adoption d'un régime foncier approprié;
- la diversification de la politique agricole, notamment en vue de promouvoir les exportations.

Pour le développement du secteur privé en général, les mesures prises, faut-il le rappeler, vont dans le sens de l'approfondissement de la politique de libéralisation économique et de la sauvegarde des conditions d'une saine concurrence.

La stratégie de développement du Sénégal est bâtie autour des objectifs de développement du secteur privé et de réduction de la pauvreté. D'un côté, elle met l'accent sur la stabilité du cadre macroéconomique et la redéfinition du rôle de l'Etat; d'un autre côté, elle vise à renforcer, notamment les capacités de production des populations les plus pauvres ainsi qu'à assurer la préservation de l'environnement et la qualité du cadre de vie.

L'amélioration de la compétitivité de l'économie a eu un effet positif en 1995 sur les secteurs de la pêche, des produits arachidières et du tourisme. Il y a également une reprise significative des exportations de phosphates et de produits du secteur des industries chimiques.

Il s'agit-là de secteurs d'offre qui ont d'abord bénéficié de l'effet-prix du changement de parité afin de rentabiliser davantage leurs investissements grâce à une maîtrise des coûts de production. En volume:

- les exportations d'huile brute ont augmenté de 24,6% et de 20,8% en 1995;

- les exportations de poisson frais ont augmenté de près de 14,9% en 1994 et de 10% en 1995; les exportations de conserves de poisson ont augmenté de 17,2% et de 10% respectivement en 1994 et 1995;

- après avoir enregistré une forte baisse en 1994 (-32,5%) au profit des exportations d'acide phosphorique, les exportations de phosphates ont augmenté de 30,8% en 1995. La récente fusion entre TAIBA et les ICS verra un doublement de la production d'acide phosphorique

- les arrivées de touristes ont augmenté de 42,8% en 1994 et de 16,8% en 1995 après avoir connu une baisse de 31,7% en 1993. En outre, la durée moyenne de séjour des touristes a augmenté (sur une base 100 en 1992, l'indice des nuitées se situe à 65,2 en 1993, à 99,7 en 1994 et à 120,5 en 1995). En conséquence, les recettes brutes en devises sont passées de 25,3 milliards en 1993 à 53 milliards en 1994 et 60 milliards en 1995. Les statistiques provisoires indiquent un accroissement des arrivés pour 1997.

Au total, le Sénégal dispose d'avantages comparatifs dans l'agriculture, la pêche, l'industrie - l'industrie agro-alimentaire notamment - le tourisme et les autres services. Par ailleurs, des ressources importantes existent dans les mines (phosphates, or, fer, attapulgite, tourbe) et les hydrocarbures.

III. LE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Le renforcement des compétences dans un pays est fonction de l'importance accordée à l'ensemble éducation-formation. Son influence positive sur l'efficacité économique, la nutrition, l'hygiène et partant sur la capacité productive des individus ne fait plus aucun doute. L'enseignement primaire est à la base de la productivité agricole, il est à l'origine du dynamisme entrepreneurial de certains acteurs de l'informel comme il est déterminant dans le rendement de l'apprentissage et des enseignements moyen et secondaire.

La crise économique et financière, qui sévit depuis les années 80, a entravé le développement de l'éducation. Il y a eu une forte détérioration des infrastructures et équipements scolaires et la qualité de l'enseignement s'est fortement dépréciée.

La réalisation des objectifs en matière de politique éducative se heurte, entre autres difficultés, à la pression démographique. En effet, le nombre d'enfants de moins de 15 ans a connu une augmentation de 4 % en moyenne annuelle entre 1976 et 1988, et dans la même période, le rythme d'accroissement de la population scolarisable a été de 4,2 %. Selon une projection de la population scolarisable, on devrait avoir, en l'an 2001, 1.919.342 élèves.

Cet accroissement rapide et massif a entraîné un déséquilibre, chaque jour plus accentué, entre la demande et l'offre en matière d'éducation. L'impact de la poussée démographique sur le système se traduit surtout par :

- la baisse du taux de scolarisation qui, malgré les efforts consentis par l'Etat et ses partenaires pour la construction de nouvelles classes, passe de 58,5% en 1988 à 54,3% en 1993 ;

- les classes pléthoriques qui dépassent de loin les normes d'effectifs situées aux environs de 60 élèves pour l'élémentaire et de 46 à 50 pour le moyen secondaire: dans

certaines zones, surtout urbaines, les effectifs avoisinent 100 élèves, ce qui entraîne une altération de la qualité de l'enseignement ;

- un fort taux de déperdition scolaire, surtout dans les classes de rupture (CM2, 3^e, terminales).

Enfin, les sortants de l'école réussissent difficilement à s'insérer dans la vie active. Et depuis plusieurs années, le chômage ne cesse de gagner les diplômés de l'enseignement supérieur. D'une façon générale, l'efficacité de l'éducation est faible à tous les niveaux avec des déperditions scolaires très élevées.

L'accès accru des femmes à l'éducation traduit les efforts louables déployés par les autorités dans l'amélioration de leurs conditions. Cependant, force est de constater que les progrès réalisés doivent être nuancés. En effet, un taux alarmant de 82 % d'analphabétisme féminin est enregistré. Ce taux traduit la situation des jeunes filles scolarisables (7-12 ans), puisque 41 % d'entre elles seulement fréquentent l'école contre 68 % pour les garçons. Il faut noter que plus le niveau d'enseignement est élevé, plus la proportion de la population féminine diminue.

La demande sociale, de plus en plus exigeante, croît à un rythme plus élevé que l'offre en raison de la pression démographique et du poids important des femmes et des jeunes. Pour réussir le scénario de rupture, l'Etat entend faire de la mise en valeur des ressources humaines sa priorité. A cet égard, une attention toute particulière sera accordée au système d'éducation et de formation qui demeure la clé du développement économique et social, le système de santé, l'accès à l'eau potable et la maîtrise de la progression démographique.

Pour mieux réussir sa politique de population, la Déclaration de Politique de Population sera révisée. A cet effet, il sera pris en compte différentes questions portant sur l'interrelation population/développement, la santé de la reproduction et la régionalisation pour mieux tenir compte des spécificités culturelles à la base.

Le développement des ressources humaines entraîne également **l'élimination de la discrimination entre homme et femme**. Ainsi, il sera adopté un plan d'actions pour les femmes mettant l'accent sur le renforcement des actions en cours et sur l'adoption de législations pour supprimer toutes les pratiques discriminatoires qui existent en vue d'assurer la protection des filles et des femmes tout en leur accordant les mêmes possibilités en ce qui concerne la santé, l'éducation et les mêmes droits civiques.

La situation des enfants sera au même rang de priorité. L'Etat va poursuivre ses efforts à leur profit conformément à toutes les conventions notamment le Consensus de Dakar.

L'importance accordée à l'éducation et à la formation se justifie par leur influence positive sur la productivité dans tous les domaines et en particulier pour les acteurs de l'informel. A l'heure actuelle, pour la réalisation d'un taux de scolarisation primaire de 65% en 1998, objectif intermédiaire vers la scolarisation universelle à l'horizon 2005, les besoins sont estimés à 1.700 classes par an au lieu des 700 prévus par le PDRH2. Le programme de construction sera complété par les classes à double flux dont le nombre devra croître de 50% sur la période. En plus des mesures à prendre par l'Etat, la réalisation des objectifs du secteur

nécessitera une plus grande maîtrise des coûts unitaires, la participation des collectivités locales, des ONG et de l'initiative privée dans la mise en place des infrastructures scolaires.

Pour les autres niveaux d'enseignement, l'accent sera mis sur une gestion efficace qui se traduira par une utilisation rationnelle du personnel enseignant des ressources matérielles et une régulation des flux. En matière d'alphabétisation, la stratégie passe par l'alphabétisation fonctionnelle qui semble être le meilleur moyen d'éradiquer l'analphabétisme, surtout chez les femmes.

Au niveau de la formation professionnelle, l'accent sera mis sur les niveaux intermédiaires (ouvriers qualifiés, agents de maîtrise, ...) pour combler le vide, face aux besoins nouveaux des entreprises. En effet, toute stratégie de croissance et de compétitivité doit miser sur une disponibilité en main-d'oeuvre suffisante et de qualité, surtout avec la perspective des grands chantiers publics tels que le Canal du Cayor, la revitalisation des Vallées Fossiles et le PDRG,... Il faut aussi noter qu'avec la promotion du secteur privé et surtout le foisonnement de la petite, moyenne et micro-entreprise, la formation sera centrée sur les techniques modernes de gestion des entreprises.

En matière de santé et d'action sociale, il s'agira de poursuivre la mise en place des mesures prévues par la politique nationale de santé élaborée en 1989 dont l'objectif est d'améliorer la couverture sanitaire, notamment celle de la mère, de l'enfant, de développer les actions préventives, éducatives et rationaliser la gestion du secteur. Il s'agira ainsi de **finaliser le plan national de développement sanitaire et social (1996-2001)** sur la base des PDDS et PRDS.

Dans tous les programmes économiques, de manière générale, la priorité restera aux besoins fondamentaux des populations avec la mise en place d'infrastructure appropriées telles que les routes rurales, la fourniture d'eau potable, la satisfaction des besoins alimentaires de base, la fourniture de soins de santé primaire, l'éducation et les compétences, la création d'emplois productifs et rémunérateurs, pour éradiquer la pauvreté.

Le renforcement du rôle des femmes dans le développement : Le développement durable doit s'appuyer sur un développement social équitable qui donne à tous les acteurs les moyens de contribuer activement à la croissance économique. Dans ce cadre, il est essentiel de libérer le potentiel productif des femmes prenant des mesures spécifiques leur donnant accès au capital, aux ressources, à la terre, à la technologie, à l'information, à l'assistance technique et à la formation.

Le développement des ressources humaines entraîne également **l'élimination de la discrimination entre homme et femme**. Ainsi, il a été adopté un plan d'actions pour les femmes mettant l'accent sur le renforcement des actions en cours et sur l'adoption de législations pour supprimer toutes les pratiques discriminatoires qui existent en vue d'assurer la protection des filles et des femmes tout en leur accordant les mêmes possibilités en ce qui concerne la santé, l'éducation et les mêmes droits civiques.

IV. LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

La stratégie à mettre en œuvre dans le programme en cours doit concilier les exigences d'une politique macro-économique rigoureuse avec les impératifs d'un développement économique soutenu et durable susceptible d'atténuer, voire de réduire, considérablement la prévalence de la pauvreté.

Pour relever ce défi, et tenir compte des interactions multiples entre pauvreté, profil de la croissance, dégradation du milieu naturel, niveau de couverture des services sociaux et gestion de l'économie, le Gouvernement entend s'orienter vers le choix de stratégies alternatives qui peuvent se résumer comme suit :

- **une stratégie macro-économique de croissance** appuyée notamment par des investissements prioritaires dans le secteur agro-pastoral et les secteurs où se situent les plus grands potentiels de réduction de la pauvreté.;

- **une stratégie de partenariat** entre l'Etat, les groupements socio-professionnels et les collectivités locales. Cela implique diverses formes de "contrats-programmes" avec chaque partenaire sur des bases contractuelles ;

- la promotion d'une nouvelle approche dans la **gestion du processus de développement** mettant l'accent sur la responsabilisation des collectivités locales et des organisations communautaires avec une redéfinition du rôle de l'Etat et de ses démembrements ;

- **une politique de gestion de l'environnement** reposant en particulier sur un volet gestion des terroirs sur des bases contractuelles sous forme de "contrats de développement" avec les paysans pour favoriser la fixation dans le milieu rural ;

- **la maîtrise des phénomènes démographiques** à un degré compatible avec le respect des exigences d'une croissance durable, en renforçant le planning familial dans les structures sanitaires et en mettant en oeuvre une politique d'alphabétisation pour les femmes dans le milieu rural ;

- **une politique sociale favorisant la synergie d'actions** orientées vers le développement humain, notamment par le renforcement des investissements dans les services de base et la promotion d'un système communautaire de couverture sociale en s'appuyant sur toutes les expériences de solidarité communautaire mettant surtout l'accent sur la promotion de la femme et la protection des enfants déshérités ;

- **une politique de développement régional** axée sur la participation active de tous les partenaires (régions, collectivités locales, groupements socio-professionnels,...) ;

- **une politique d'emploi et de formation professionnelle** plus décentralisée où l'administration jouera le rôle d'animateur et de partenaire de développement.

Les actions initiées dans le cadre de ce programme devront s'articuler autour de **composantes** visant à :

- accroître les revenus des populations pauvres aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural,
- améliorer l'accès des populations les plus démunies aux services sociaux de base par l'implantation d'infrastructures collectives au niveau des zones de pauvreté,
- réduire la vulnérabilité de certaines catégories sociales en milieu urbain.

A titre indicatif, les grands sous-programmes ci-après pourrait constituer les principales composantes du programme d'action :

- la réforme macro-économique;
- l' amélioration de la capacité productive des populations et de l'accès aux services sociaux
- la Sécurité alimentaire /amélioration de l'état nutritionnel des enfants /protection des groupes vulnérables
- l' Information Education Communication et Mobilisation Sociale.

V. GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

Les données, relatives à l'état particulièrement dégradant du cadre de vie et de l'environnement dans un contexte économique défavorable, nécessitent la mise au point de stratégies lucides, exigeantes et prospectives. Conscient de la dimension globale de l'environnement, le Sénégal a ratifié la plupart des conventions internationales relatives à la protection des ressources naturelles et à l'assainissement du cadre de vie. Il s'agit de :

- la convention relative au commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction ;
- la convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine ;
- la convention de Bâle pour le contrôle des mouvements transfrontaliers des déchets dangereux ;
- la convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone ;
- la convention cadre sur les changements climatiques et, récemment ;
- la convention internationale de lutte contre la désertification.

En outre, dans le cadre du suivi des recommandations de Rio de Janeiro, le Sénégal a mis en place une **Commission Nationale pour le Développement Durable (CNDD)** chargée d'élaborer un plan d'action global et d'assurer le suivi et l'exécution de l'Agenda 21.

Cependant, les risques d'épuisement des stocks ichtyologiques, de la couche fertile de terre arabe et des forêts, conjugués à la prolifération des rejets et déchets industriels et domestiques, ainsi que les progrès alarmants de la pollution de l'air et de l'eau, constituent sans nul doute les phénomènes environnementaux majeurs au Sénégal. Ainsi, dans le cadre de la recherche de solutions appropriées, les orientations stratégiques identifiées vont particulièrement s'articuler autour des principaux axes ci-dessous :

- l'amélioration du cadre institutionnel pour une meilleure articulation des décisions et des activités ;
- l'inventaire exhaustif et l'évaluation conséquente des ressources naturelles en vue d'identifier les sources de pollution et de dégradation et de prendre les mesures adéquates de sauvegarde de la base productive (ressources halieutiques, systèmes de production agricole et forestière, performance technologique) ;
- la gestion rationnelle de l'espace urbain et industriel afin de minimiser les risques de pollution par la planification spatiale des activités ;
- le développement de l'Information, de l'Education et de la Communication en matière environnementale, en vue de susciter les changements de comportements et d'attitudes par la sensibilisation, mais aussi en favorisant l'adhésion et la participation effective des populations aux mesures de gestion et de conservation de l'environnement.

Ces repères stratégiques, définis dans le cadre du scénario de rupture sont des préalables à toute action de lutte contre la dégradation de l'environnement dont le processus est particulièrement exacerbé par la pauvreté surtout en milieu rural.